

Pour une stratégie d'action jeunesse 2005-2008 prenant en compte la réalité des femmes et les enjeux en condition féminine

Avis présenté par

La Table de concertation de Laval en condition féminine

dans le cadre de la consultation publique sur la stratégie d'action jeunesse 2005-2008
tenue à Laval le 8 septembre 2005

La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) accueille favorablement l'initiative du gouvernement québécois de perpétuer la mise en oeuvre de sa stratégie d'action jeunesse qui fait suite à son plan d'action jeunesse triennal 2005-2008. Après avoir pris connaissance du document de consultation présentant la stratégie d'action jeunesse 2005-2008, la TCLCF souhaite faire part de ses constats et de ses recommandations, afin que soient pris en compte la réalité des femmes de Laval et les enjeux en condition féminine dans l'élaboration de sa stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement québécois. Cet avis présente en premier lieu les principes directeurs qui doivent guider la mise sur pied du plan d'action jeunesse 2005-2008, ainsi que les constats et les recommandations de la TCLCF présentés selon les cinq orientations de la stratégie d'action jeunesse.

Principes directeurs qui doivent guider la stratégie d'action jeunesse 2005-2008

Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un fondement social

Puisque l'égalité n'a toujours pas été atteinte dans les faits entre les femmes et les hommes, il apparaît essentiel aux yeux de la TCLCF que la stratégie d'action jeunesse 2005-2008 soit guidée par ce principe directeur. Les femmes représentent plus de la moitié de la population du Québec, mais elles n'ont pas accès équitablement aux différentes ressources, faisant en sorte de les positionner en situation de précarité. Cette inégalité constitue en soi un déficit démocratique au sein de la société québécoise. Puisque la stratégie d'action jeunesse vise la relève, il apparaît d'autant plus impératif que ce principe directeur d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrive dans les actions futures du gouvernement.

Prendre systématiquement en compte la réalité des femmes et les enjeux en condition féminine

Parce que la réalité propre aux femmes comporte des enjeux critiques allant de la discrimination à la violence, il importe de la prendre en compte dans toute sa complexité lors de l'élaboration de programmes, de politiques et de plans d'action. Très souvent, lorsque les femmes sont discriminées, elles le sont sur la base de leur identité sexuelle et encore aujourd'hui, la pauvreté est le lot des femmes et de leurs enfants.

Cette prise en compte doit s'effectuer par l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui se définit comme suit : « processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par [le gouvernement] sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent » (Secrétariat à la condition féminine, *L'avenir des Québécoises. Les suites des consultations de mars 2003*, 1007).

Constats et recommandations selon les orientations présentées dans la stratégie jeunesse 2005-2008

Orientation 1 : Améliorer le soutien offert aux jeunes

Constats :

- La majorité des mères monoparentales vivent en situation de précarité et manquent de ressources pour contrer la pauvreté. Faute de ressource, le cercle de la pauvreté s'en retrouve perpétré au sein de ces familles.
- Les jeunes filles ont peu de modèles, mis à part ceux présentés par les médias et le monde de la mode, modèles qui sont pour la plupart irréalistes en ce qui a trait à l'image corporelle (hypersexualisation), d'une part, mais aussi en ce qui a trait aux modes de vie (« superwoman »). Ce manque de modèles féminins sains et réalistes est lourd de conséquence pour les jeunes filles, tant sur les plans de l'estime et de la réalisation de soi, puisqu'elles ne sont pas en mesure de valider ce qu'elles sont en réalité.
- Le taux de la population immigrante de Laval est de 15,3% comparativement à 9,8% pour l'ensemble du Québec et les jeunes âgés de 15 à 24 ans y forment une proportion plus élevée que pour les autres groupes d'âge. Ce groupe peut donc être susceptible de subir une double discrimination (par exemple, violence sexuelle et exclusion sociale) d'être ainsi confronté à des problématiques spécifiques.

Recommandations :

- Maintenir et augmenter le nombre de programmes d'aide financière et d'insertion scolaire dédiés aux jeunes mères monoparentales, afin qu'elles puissent poursuivre leurs études tout en veillant à leur famille (programme de garderie en milieu éducatif, par exemple).
- Mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'estime de soi destinée aux jeunes filles, campagne qui aurait pour porte-parole une figure féminine à laquelle les jeunes filles pourraient s'identifier et qui prônerait l'importance de l'estime personnelle (corporelle, intellectuelle, relationnelle, etc.). Cette campagne viserait aussi à dénoncer les stéréotypes sexuels et sexistes.
- Considérer les facteurs ethniques et culturels de la population lavalloise lors de l'élaboration des programmes, des politiques et autres projets mis de l'avant par le gouvernement afin d'éviter que les jeunes femmes vivent des situations de double discrimination. Les considérations ethniques et culturelles doivent être ajoutées à celles de la condition féminine.

Orientation 2 : Améliorer la santé et le bien-être des jeunes

Constats :

- À Laval, les femmes souffrent de détresse psychologique dans une proportion de 25%, taux le plus élevé au Québec (comparativement à 21% pour l'ensemble des québécoises). Considérant que le quart des Lavalloises souffrent de détresse psychologique et que les 15 à 24 ans représente le groupe d'âge le plus touché par cette problématique, les jeunes femmes étant encore une fois sur-représentées dans cette catégorie.
- Bien que le taux de suicide soit plus élevé chez les jeunes hommes comparativement aux jeunes femmes, ces dernières sont plus nombreuses à présenter des idées suicidaires.
- Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans représentent le groupe où l'on retrouve le plus haut taux de tabagisme parmi les jeunes.
- De plus en plus de jeunes femmes souffrent de troubles alimentaires liés à l'image corporelle, tels l'anorexie et la boulimie.
- L'hypersexualisation des jeunes filles représente une réalité grandissante au sein de la société actuelle, avec les conséquences qu'elle comporte, comme l'objectivation du corps des femmes et la banalisation des pratiques sexuelles, entre autres.

Recommandations :

- Effectuer une recherche pour connaître les causes de la détresse psychologique des femmes de Laval, entre autres.
- Sensibiliser les acteurs impliqués aux réalités vécues par les jeunes filles en ce qui a trait à la perception corporelle et à la santé mentale de celles-ci, à savoir les troubles alimentaires et la détresse psychologique.
- Offrir, ou consolider, des services d'écoute dédiés aux jeunes filles dans les lieux d'enseignement et de la santé, services qui pourraient prendre la forme d'intervenants disponibles dans les milieux de vie des jeunes, dans les lieux d'intervention, ainsi qu'au sein des groupes de soutien pour briser l'isolement.
- Augmenter les ressources disponibles en santé mentale sur le territoire lavallois.

Orientation 3 : Favoriser la réussite éducative des jeunes

Constats :

- Bien que le décrochage scolaire soit plus élevé chez les garçons, les impacts du décrochage chez les filles sont plus lourds de conséquence, puisque le décrochage scolaire chez les jeunes filles est souvent imputable à la grossesse et aux responsabilités familiales. Le manque d'éducation chez ces jeunes filles augmente le risque de les voir, elles et leurs enfants, vivre en situation de pauvreté.
- Les jeunes filles décrocheuses occupent des emplois plus précaires et moins bien rémunérés que les jeunes hommes.
- Le laps de temps s'écoulant entre le départ et le retour aux études est plus grand chez les jeunes filles, en raison, encore une fois, des responsabilités liées souvent à la grossesse et à la famille. Ce plus grand laps de temps a pour effet de retarder l'entrée sur le marché du travail des jeunes femmes et d'une part, nuire au remplacement des postes à combler dans certains secteurs d'emploi et d'accroître la pénurie de main-

d'œuvre et d'autre part, d'excéder plus tardivement à des emplois stables et bien rémunérés.

- Bien que les jeunes femmes soient plus nombreuses à fréquenter les institutions d'études supérieures et qu'elles soient plus nombreuses à y acquérir des diplômes, elles demeurent désavantagées au niveau de la question salariale et de la précarité d'emploi.

Recommandations :

- Accroître le support offert aux jeunes filles en difficulté d'apprentissage.
- Mettre en place des moyens visant à soutenir les jeunes familles et les mères monoparentales ou consolider ceux en place (augmentation des allocations familiales et service de garde gratuit, par exemple).
- Appliquer l'équité salariale à tous les secteurs d'emploi. Dans les faits, l'équité salariale entre les femmes et les hommes n'a toujours pas été atteinte.

Orientation 4 : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Constats :

- Les femmes sont de plus en plus nombreuses à vouloir accéder à des emplois traditionnellement réservés aux hommes, mais elles bénéficient de peu de programme d'insertion à ce type d'emplois. Lorsqu'elles y accèdent, les jeunes femmes qui sont minoritaires dans les milieux de travail majoritairement masculins sont souvent victimes de préjugés, de résistance, voire de discrimination sexuelle.
- Compte tenu du manque de main-d'œuvre projeté dans plusieurs champs d'activités traditionnellement occupés par des hommes, les jeunes femmes seront appelées à y œuvrer en plus grand nombre et de ce fait, des programmes d'insertion et d'encadrement seront nécessaires.

Recommandations :

- Renforcer la promotion auprès des jeunes femmes des métiers traditionnellement masculins qui offrent très souvent de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires.
- Implanter un système de mentorat des jeunes femmes en milieu de travail traditionnellement réservé aux hommes, afin qu'elles se sentent à leur place et qu'elles ne sentent pas discriminées.
- Mettre sur pied une campagne de sensibilisation auprès des employeurs pour briser les préjugés entourant la main-d'œuvre féminine dans les emplois traditionnellement masculins.
- Inciter les employeurs à développer des politiques d'intégration de la main-d'œuvre féminine dans les secteurs d'emplois traditionnellement masculins.

Orientation 5 : Accroître la présence des jeunes dans la société

Constats :

- Bien qu'à Laval, le taux de représentation féminine au niveau politique soit un des plus élevés au Québec, il y a tout de même sous-représentation de la population

féminine en politique, ce qui constitue un réel déficit démocratique. Cette situation est d'autant plus criante chez les jeunes femmes.

- Tout comme en politique, les jeunes femmes sont peu nombreuses à occuper un poste au sein d'un conseil d'administration et ce, dans toutes les sphères d'activités (économique, sociale, etc.). Il est impératif que les jeunes femmes exercent pleinement leur rôle d'influence au sein des sphères décisionnelles et qu'elles prennent part activement aux décisions qui y sont prises. Lorsque des décisions ont des impacts directs ou indirects sur la qualité de vie des femmes, celles-ci devraient pouvoir être en mesure de s'impliquer dans les processus décisionnels et faire valoir leurs préoccupations.

Recommandations :

- Outiller les jeunes femmes pour qu'elles se sentent plus en confiance pour occuper une place en politique et accroître leur leadership.
- Mettre en place des mesures de conciliation travail-famille pour que les femmes soient plus nombreuses à siéger sur les conseils d'administration des différentes organisations.
- Sensibiliser les jeunes à la participation citoyenne.
- Augmenter les lieux d'apprentissage et d'expérience à la participation citoyenne chez les jeunes.
- Faire un travail de promotion des activités dans les lieux décisionnels serait à concevoir auprès des jeunes femmes.

Conclusion

La Table de concertation de Laval en condition féminine a la conviction que le gouvernement québécois peut faire en sorte que les jeunes femmes d'aujourd'hui se sentent impliquées à part entière dans le développement de leur futur et de celui de la société québécoise. C'est en mettant en place des mécanismes visant l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des jeunes femmes, et de l'ensemble de la population, que le gouvernement québécois assurera la réalisation démocratique de ses objectifs sociaux.